

Lycée(s) Mireille Grenet

CHARTRE DE BONNE CONDUITE

Cette chartre se donne pour objectif de préciser un certain nombre de règles de vie dans l'établissement qui, si elles sont respectées spontanément, faciliteront l'existence de chacun et contribueront à installer un climat serein et respectueux pour tous.

- Avant d'entrer en cours, les élèves se rangent devant la salle dans laquelle se déroulera ce cours.
- Ils n'entrent dans la salle qu'après y avoir été invités par un personnel (professeur, surveillants...).
- Ils ne s'assoient qu'après y avoir été autorisés par le professeur (ou le surveillant...).
- L'usage du téléphone n'est pas autorisé, sauf indication contraire du professeur pour des besoins pédagogiques (certaines séances de cours dans le pôle technologique et scientifique industriel).
- En salle de cours comme dans les locaux, les élèves ôtent leur couvre-chef. En salle, ils enlèvent également leur manteau, blouson, veste...
- En cas d'absence, dès son retour, l'élève présente le justificatif aux services de la Vie Scolaire. Il tient ce justificatif à la disposition du professeur et présente spontanément son carnet de liaison, visé par la Vie Scolaire.
- Avant de quitter la salle de cours, l'élève s'assure qu'il a remis la chaise à sa place (à la demande du professeur ou du surveillant, il la met sur la table s'il s'agit de la dernière heure de cours de la journée). De même, il s'assure qu'il n'a pas laissé des déchets (papiers...).
- Par son attitude, il veille à ne pas déranger le bon déroulement du cours.